

## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Quatrième réunion du Sous-groupe de l'exploitation des aéroports et de l'espace aérien  
d'APIRG  
(AAO/SG4), Réunion virtuelle, 16 - 18 août 2021

Point 3 de l'ordre du jour : Planification et mise en œuvre

3.3 : Autres initiatives dans le domaine de la navigation aérienne

MISE EN ŒUVRE DU RAPPORT DE LA RÉUNION INTERRÉGIONALE DE  
COORDINATION DE L'ATM

(Note présentée par le Secrétariat)

SUMMARY

Cette note de travail présente les résultats de la Réunion interrégionale de coordination de l'ATM (ATM CM) qui s'est tenue virtuellement du 28 juin au 2 juillet 2021.

La suite à donner par la réunion figure au Paragraphe 3.

RÉFÉRENCE(S) :

- Rapport de la réunion ATM CM 2021
- Rapport de la réunion APIRG/23

APPENDICES

Plan d'action issu de la réunion ATM CM 2021

Objectif(s) stratégiques(s) connexe(s) de l'OACI :

A : Sécurité de l'aviation — Renforcement de la sécurité de l'aviation civile dans le monde, B : Capacité et Efficacité de la navigation aérienne, C : Sûreté et Facilitation, D : Développement économique du transport aérien, E : Protection de l'environnement

1. INTRODUCTION

1.1 L'OACI promeut la coordination entre les fournisseurs de services de la circulation aérienne et d'autres fournisseurs de services à l'aviation, étant donné que la première mesure la plus efficace pour assurer une exploitation harmonieuse et sûre, prescrite par l'Annexe 11 et les PANS ATM (Doc 4444), concerne la coordination de l'ATM avec d'autres acteurs de l'aviation.

1.2 Pour assurer une exploitation sûre, le paragraphe 2.19.2 de l'Annexe 11 Annex 11, 2.19.2 définit l'objectif de la coordination comme étant « *de parvenir à la conclusion d'arrangements optimaux qui permettront d'éviter tout danger pour les aéronefs civils et se traduiront par le minimum de perturbations dans l'exploitation normale de ces aéronefs* ».

2. ANALYSE

2.1 La Réunion interrégionale Afrique – Océan Indien (AFI) de coordination de la gestion du trafic aérien (ATM) a été organisée par les bureaux régionaux EASF et WACAF avec l'appui des bureaux régionaux APAC et MID. La réunion s'est tenue virtuellement du 28 juin au 2 juillet 2021.

2.2 La réunion de coordination de l'ATM dans la Région AFI avait pour objectif de servir de cadre aux États AFI et à d'autres régions d'information de vol (FIR) adjacentes pour le réexamen des divers aspects de la coordination de la gestion du trafic aérien ; elle a permis de soutenir les États/FIR ou les ANSP dans le réexamen et l'actualisation des lettres de procédures/d'entente conclues entre les unités ATM.

2.3 Cette réunion à laquelle ont pris part des participants venus de quatre Régions OACI, à savoir APAC, ESAF, MID et WACAF, a relevé le nombre de défaillances de coordination qui touchent l'ATM et élaboré un plan d'action (joint en **Appendice 1** à la présente note de travail) afin d'améliorer le niveau de coordination non seulement dans les régions, mais aussi au niveau interrégional.

2.4 La réunion a relevé les mesures inachevées issues de précédentes réunions et prié instamment les États concernés à accélérer la mise en œuvre.

2.5 La réunion a pris acte de la lettre de Maurice relative à la mise à niveau en cours de son espace aérien, avec la mise en œuvre de l'espace aérien avec libre choix de routes au sein de la FIR Mauritius. La réunion a permis à Maurice de finaliser la coordination avec les FIR voisines sur les changements envisagés.

2.6 La réunion a aussi relevé qu'il subsiste un nombre élevé de défaillances de coordination qui entraînent de larges écarts de hauteur (LHD) dans l'intersection entre les Régions AFI et MID (Corne de l'Afrique). Pour éliminer cette situation d'insécurité, la réunion a relevé l'importance de la participation de tous les États concernés aux instances de coordination.

2.7 Pour promouvoir la mise en œuvre de la communication et surveillance basées sur la performance (PCBS) dans l'espace aérien AFI, la réunion a adopté une méthodologie de l'équipe du projet et recommandé la mise en place d'une équipe de gestion du projet de la PBCS AFI. Les États AFI ont été encouragés à désigner des experts pour faire partie de cette équipe.

### 3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) Prendre acte des informations fournies dans la présente note de travail, examiner et recommander des calendriers appropriés pour la mise en œuvre des mesures qui figurent dans le plan d'action (**Appendice 1**).
- b) Demander instamment aux États et aux organisations AFI de mettre en œuvre dans les délais impartis les recommandations qui figurent dans le plan d'action.
- c) Encourager l'OACI à utiliser tous les moyens possibles pour impliquer les États de la Corne de l'Afrique dans la résolution du problème des larges écarts de hauteur constatés.
- d) Approuver la mise en place d'une équipe de gestion du projet de la PBCS et demander instamment aux États AFI de désigner des experts pour faire partie de cette équipe de gestion.

-----